

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de Conseillers en exercice : 33  Présents : 25  Votants : 0</p>	<p><b>Séance du 29 janvier 2025 à 19h00</b>  Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.</p>
<p>Délibération :  <b>N° DEL_2025_015</b>    OBJET :  RAPPORT ANNUEL PRIX ET QUALITE  SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT  COLLECTIF ET NON COLLECTIF</p>	<p><b>Date de convocation :</b>    <b>Étaient présents</b>  M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, M. Frédéric MARINELLI, Mme Fanny LASSABLIERE    <b>Étaient absents</b>  M. Jean-Pierre GRANATA, Mme Nadia MEBARKI    <b>Ont donné pouvoir</b>  Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT)  Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO)  Djemila BOUAOUD (pouvoir à Katy BORREGO)  Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT)  Anne-Marie GAUDENCIO (pouvoir à Séverine REYNAUD)  Cendrine BARLET (pouvoir à Fanny LASSABLIERE)</p>
	<p><b>Secrétaire de séance :</b> M. Julien CHANELIERE</p>

**Rappel et référence(s) :**

- La compétence assainissement a été transférée à Saint-Etienne Métropole le 1er janvier 2011,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'assainissement collectif et non collectif

**Contenu :**

Conformément aux articles D2224-1 et 3 du Code Général des Collectivités Territoriales ce rapport doit être présenté au Conseil Métropolitain puis à l'assemblée délibérante de chaque commune. Ce rapport est public et doit être tenu à la disposition des usagers du service pour information.

**Proposition :**

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **Prendre acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité des services d'assainissement collectif et non collectif (en annexe), exercice 2023, de Saint-Etienne Metropole**

**Le Conseil municipal prend acte de la présentation du présent rapport**

**Le Maire,**  
**Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,**  
**Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance,**  
**Julien CHANELIERE**